Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20260930-DE-049-2026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2026

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 30 septembre 2026 à 11h00 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Madame Nathalie LE YONDRE**, Présidente.

Elus présents avec voix délibérative :

- **Titulaires :**

Denis ABRAND, Christiane BOURSEAU, Bruno BUREAU, Laurence CHATELIER, Dominique CLAVERIE, Xavier DANEY, Laurent DE LAUNAY, Adrien DEBEVER, Karine DESMOULIN, Christophe DUPRAT, Frédéric DUPIC, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Damien HOAREAU, Michelle LACOSTE, Alain MANO, Jérôme PESCINA, Emmanuel SALLABERRY, Denis SIRDEY, Catherine VIANDON

- **Suppléants :**

Jean-Luc Besse

Elus représentés :

Michel POIGNONEC (*procuration à M. SALLABERRY)*
Isabelle PILLON *(procuration à M. DUPRAT)*
Alexandre RUBIO (*procuration à M. DUPIC)*

Elus excusés :

Stéphanie ANFRAY, Yasmina BOULTAM, Louis CALAVEIRO, Jean-François EGRON, Patrick EXPERT, Nathalie LACUEY, Christine LUQUEDEY, Aline MOUQUET, Karine PALIN, Murielle PICQ, Michelle SAINTOUT, Fabien ROBERT

Elus suppléants présents sans voix délibérative :

Frédéric AURIER, Bernard DUDON, Mariette DUFIET, Jean-François QUISSOLE, Matthias ROBINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine VIANDON
PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent

Administratifs présents : Caroline DESAIGUES (Directrice générale), Guillaume GIRARD (Directeur opérationnel), Elodie PEYROUX (Directrice opérationnelle), Céline WETTERWALD (Directrice opérationnelle),

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 22/09/2026 à chaque membre du Conseil d'administration.

Accusé de réception en préfecture
033-243300363-20260930-DE-049-2026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2026

Délibération n° DE-0049-2026

Rapporteur : **Mme LE YONDRE**

Objet : **Taux des cotisations et contributions au CDG pour 2027**

La Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration que, conformément aux dispositions de l'article L.452-28 du Code général de la fonction publique, il revient au Conseil d'administration de fixer, avant le 30 novembre de l'année précédant l'exercice concerné, les taux applicables aux cotisations ainsi qu'à la contribution versée par les non affiliés et adhérents au « socle commun ».

À ce titre, trois catégories de financement sont soumises à délibération : la cotisation obligatoire, due par les collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire ; la cotisation additionnelle, applicable en complément à ces mêmes entités ; et enfin, la contribution spécifique versée par les collectivités et établissements non affiliés ayant adhéré au socle commun de prestations.

La Présidente précise qu'en vertu du caractère annuel de la délibération, les taux votés portent sur l'exercice 2026, qu'ils s'appliquent uniformément à l'ensemble des collectivités et établissements concernés, et que le vote des taux doit respecter un plafond de 0,80 % s'agissant de la cotisation obligatoire et de 0,20 % pour la contribution au socle commun. Au-delà, elle ajoute que les propositions s'inscrivent dans la continuité des décisions prises depuis 1987 s'agissant des affiliés et depuis 2013 s'agissant des non affiliés.

La Présidente propose aux membres du Conseil d'administration de fixer les taux 2027 comme suit :

Taux de la cotisation obligatoire pour les collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire et volontaire	0,8 %
Taux de la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire et volontaire	0,3 %
Taux de contribution pour les collectivités et établissements non affiliés et adhérents au socle commun	0,1 %

Le Conseil d'administration, sur le rapport de la Présidente, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- De fixer, pour l'exercice budgétaire 2027, les taux suivants :
  - Cotisation obligatoire des collectivités et établissements affiliés : 0,8%
  - Cotisation additionnelle des collectivités et établissements affiliés : 0,3% ;
  - Contribution au socle commun des collectivités et établissements non affiliés adhérents : 0,10%

La Présidente du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

CENTRE DE GESTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2026

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20260930-DE-049-2026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Fait à BORDEAUX, le 30 septembre 2026

CENTRE DE GESTION FPT DE LA GIRONDE
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux Cedex

La Présidente,

Nathalie LE YONDRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :